



# Assemblée générale

Distr. limitée  
23 février 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Onzième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

**Lettre datée du 28 février 2014, adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(S/2014/136)**

**Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark,  
Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie,  
Luxembourg, Malte, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, Roumanie,  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède et  
Tchéquie\* : amendement au projet de résolution [A/ES-11/L.11](#)**

### Le chemin vers la paix

Au premier alinéa, remplacer « le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine » par « l'invasion totale de l'Ukraine par la Fédération de Russie ».

---

\* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

